

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE DE  
L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de  
l'aménagement

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture d'un document résumant les modalités régissant l'élection du préfet.

**2.1 Rapport du secrétaire d'élection :**

**2.1.1 Président d'élection**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale*, madame Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de présidente d'élection.

**2.1.2 Secrétaire d'élection**

Monsieur Serge Dupont, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire d'élection.

**2.1.3 Distribution des bulletins de vote**

La présidente d'élection distribue les bulletins de vote à chacun des membres du Conseil.

#### **2.1.4 Vote**

Il est procédé au scrutin secret tel que prévu par la loi. Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Si un des maires obtient la majorité absolue des voix, il est élu préfet.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

La présidente d'élection invite les maires à aller voter à l'endroit prévu à cet effet.

#### **Dépouillement du vote :**

La présidente et le secrétaire d'élection procèdent au dépouillement du vote devant les maires et le public présent.

#### **Résultat du vote :**

Le résultat du premier tour de scrutin est annoncé par la secrétaire-trésorière :

Monsieur Robert Leclerc obtient un (1) vote  
Monsieur Éric Charbonneau obtient deux (2) votes  
Monsieur Jean-Marie Laplante obtient six (6) votes

#### **2.1.5 Proclamation du maire élu à titre de préfet et assermentation**

La présidente d'élection proclame élue la personne qui obtient au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qui sont attribuées aux membres du conseil selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La présidente d'élection proclame donc élu monsieur Jean-Marie Laplante au poste de préfet de la MRC d'Acton.

Monsieur Jean-Marie Laplante est assermenté (affirmation solennelle) par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Rapport d'élection signé à Acton Vale, ce 2 décembre 2021.**

**Serge Dupont,  
Secrétaire d'élection.**

**Monsieur Laplante remercie les membres du Conseil pour la confiance  
témoignée à son égard.**

**Monsieur Jean-Marie Laplante prend et assume à partir de ce moment  
la présidence de l'assemblée.**

**3. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT  
(ART. 198 L.A.U.)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière explique tout d'abord que la nomination du préfet suppléant se distingue de la nomination du préfet par le fait qu'elle se fait par résolution tandis que le processus de nomination du préfet est fait par mode d'élection.

2021-214 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Éric Charbonneau soit nommé préfet suppléant pour un terme de deux ans.

Monsieur Jean-Marc Ménard quitte la séance régulière à 19h45.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-215 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. MOMENT DE RÉFLEXION
2. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET (210.26 L.O.T.)
3. NOMINATION ET ASSERMENTATION DU PRÉFET SUPPLÉANT (ART. 198 L.A.U.)
4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2021
6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
7. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS (ART. 129 C.M.)
8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS ORGANISMES
9. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES
10. TRANSFERT DE FONDS
11. LISTE DES COMPTES

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

12. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022
13. COURS D'EAU
  - 13.1 Acceptation finale – Rapport de fin de garantie – Branches 27, 30 et 31 de la rivière Jaune – Canton de Roxton et Sainte-Christine
14. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 14.1 Aménagement du territoire
    - 14.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 14.1.2 Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé – Formation de la commission consultative
    - 14.1.3 Actualisation du PIIRL – Avenant au contrat
    - 14.1.4 Berce du Caucase – Dépôt du rapport de la CDRN
  - 14.2 Développement économique et local
    - 14.2.1 Accès entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) – Recommandation du comité aviseur
    - 14.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Roberto Hidalgo, La Ferme des dix dindons – 1294-FSE-2021-12
    - 14.2.3 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Centre de formation des Maskoutains – 1166-FSPS-2021-13
    - 14.2.4 Accès Culture 2021-2022
      - 14.2.4.1 Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation
      - 14.2.4.2 La Pie Curieuse
      - 14.2.4.3 Ariane Labonté et Isabelle Doucet
    - 14.2.5 Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Avenant 8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)
    - 14.2.6 Alliance pour la solidarité 2018-2023 – Portrait de l'habitation – Autorisation de signature d'un contrat afin de réaliser un portrait de l'habitation de la MRC d'Acton
    - 14.2.7 Adhésion à la Corporation de développement communautaire de la région d'Acton comme membre de soutien
    - 14.2.8 Politique de développement social – Constitution du comité de pilotage
15. RESSOURCES HUMAINES
16. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2022
17. SOIRÉE DES FÊTES

18. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
  - 18.1 Logiciel pour archives
  - 18.2 Équipement pour rencontres hybrides
19. OMNIBUS RÉGION D'ACTON – TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL
20. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-12 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON – AVIS DE MOTION
21. AIDE FINANCIÈRE AUX MRC POUR LA COVID-19 – PROJET DE RÉPARTITION AUX MUNICIPALITÉS
22. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
  - 22.1 Proposition d'entente sectorielle en bioalimentaire en Montérégie pour 2022-2025
  - 22.2 Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022
23. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
24. CORRESPONDANCE
25. VARIA
26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
27. LEVÉE DE LA SÉANCE

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2021**

2021-216

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

**6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**7. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS  
(ART. 129 C.M.)**

Il est procédé à la nomination des membres du bureau des délégués.

Monsieur Jean-Marie Laplante, préfet est d'office membre du bureau des délégués. Deux autres membres demeurent à nommer.

2021-217

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de membres et de substituts du bureau des délégués :

**Membres**

M. Jean-Marie Laplante  
M. Guy Bond  
M. Jean-Marc Ménard

**Substituts**

M. Éric Charbonneau  
M. Stéphane Beauchemin  
M. Robert Leclerc

**8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMITÉS  
DE LA MRC ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CERTAINS  
ORGANISMES**

**Représentants aux comités de la MRC**

2021-218

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des représentants aux comités de la MRC :

<b>Représentants aux comités de la MRC</b>	
<b>Comité</b>	<b>Maires</b>
Comité d'aménagement	Tous les maires
Comité Cours d'eau	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard M. Stéphane Beauchemin M. Léo Benoit
Comité des finances	Tous les maires
Comité d'investissement commun (CIC)	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Comité de développement	Tous les maires
Comité de sécurité publique (CSP)	M. Jean-Marie Laplante M. Michel Côté M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité de sécurité incendie (CSI)	Tous les maires
Comité de suivi du plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)	M. Jean-Marc Ménard M. Michel Côté
Comité Piste cyclable	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond Substitut: M. Stéphane Beauchemin
Comité Bail SQI	M. Jean-Marie Laplante M. Guy Bond M. Éric Charbonneau M. Léo Benoit
Comité Carrières et sablières	M. Stéphane Beauchemin M. Jean-Marc Ménard + le cas échéant, tous les maires concernés Substitut: M. Guy Bond

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Comité de suivi du PDZA	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard
Comité local Alliance pour la solidarité	M. Jean-Marie Laplante M. Robert Leclerc
Comité culturel	M. Éric Charbonneau M. Guy Bond
Comité aviseur – Accès entreprise Québec	M. Jean-Marie Laplante M. Éric Charbonneau
Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)	M. Jean-Marie Laplante M. Jean-Marc Ménard

**Représentants(es) de la MRC aux organismes**

2021-219

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
d'adopter la liste des représentants de la MRC au sein de certains organismes :

<b>Représentants de la MRC aux organismes</b>	
<b>Organisme</b>	<b>Représentants</b>
Omnibus région d'Acton	M. Léo Benoit
Association cycliste Drummond-Foster (ACDF)	M. Jean-Marie Laplante M. Vincent Cordeau
Organisme de bassin versant (OBV) Yamaska	M. Léo Benoit
Comité directeur du RAME Yamaska	M. Jean-Marie Laplante Mme Chantal Lavigne
Comité technique du RAME Yamaska	M. Serge Dupont M. Vincent Cordeau
Table 0-5 ans	M. Robert Leclerc
Agence forestière de la Montérégie (AFM)	M. Jean-Marc Ménard
Jeunes en santé	M. Serge Dupont
Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton	Mme Chantal Lavigne
Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM)	M. Jean-Marie Laplante (ou préfet suppléant) Mme Chantal Lavigne (ou adjoint)
Comité de gestion – Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)	M. Guy Bond

**9. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES ET TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MRC D'ACTON**

2021-220

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préfet, monsieur Jean-Marie Laplante soit autorisé à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au préfet suppléant, monsieur Éric Charbonneau;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Chantal Lavigne soit autorisée à signer les chèques et tous les documents officiels de la MRC d'Acton et qu'advenant son absence ou son incapacité, cette responsabilité soit confiée au directeur général adjoint, monsieur Serge Dupont.

## **10. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

2021-221

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le transfert de fonds suivant :

Surplus Accumulés - Aménagement	59-991-61	20 000 \$
Surplus Accumulés - IVA	59-991-91	10 000 \$
Surplus Accumulés- DEL	59-991-62	(30 000 \$)

## **11. LISTE DES COMPTES**

### **11.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

### **11.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2021-222

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	5 910,19 \$
Comptes à payer	146 162,68 \$
Salaires et contributions de l'employeur	128 376,45 \$
<b>Total</b>	<b>280 449,32 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	1 671,34 \$
Comptes à payer	9 810,08 \$
<b>Total</b>	<b>11 481,42 \$</b>



**12. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022**

**PARTIE #1 :**

2021-223

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #1 du budget. Cette partie regroupe les sections à l'égard desquelles les représentants des huit (8) municipalités sont habilités à participer aux délibérations et au vote, soit les sections suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Fonctionnement de la MRC	984 983 \$
Service d'immatriculation automobile	148 880 \$
Poste de la Sûreté du Québec	80 000 \$
Cours d'eau	126 525 \$
Plan de gestion de matières résiduelles	29 800 \$
Aménagement et urbanisme	234 777 \$
Développement économique et local	1 643 884 \$
Programmes de la SHQ	110 000 \$
Fonds régional – Carrières et sablières	450 000 \$
Transport de personnes	232 950 \$
Sécurité incendie	18 519 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #1 :</b>	<b>4 060 318 \$</b>

**PARTIE #2 :**

2021-224

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #2 du budget. Cette partie contient la section à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, de Saint-Théodore-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Béthanie et de Sainte-Christine sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit de la section suivante :

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	201 263 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #2 :</b>	<b>201 263 \$</b>

**PARTIE #4 :**

2021-225

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #4 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des sept (7) municipalités rurales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Responsabilités du Code municipal	5 000 \$
Accès régional aux loisirs	26 705 \$
Gymnase	22 523 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #4 :</b>	<b>54 228 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**PARTIE #8 :**

2021-226

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la partie #8 du budget. Cette partie contient les sections à l'égard de laquelle les représentants des municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, d'Upton, du Canton de Roxton, de Roxton Falls, de Saint-Christine et de Béthanie sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Il s'agit des sections suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Sécurité Incendie – Prévention	62 161 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #8 :</b>	<b>62 161 \$</b>

**AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS**

Les prévisions budgétaires 2022 ont été adoptées en prévoyant l'affectation de surplus accumulés dans certaines parties et sections de budget.

**PARTIE #1 :**

2021-227

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés aux sections suivantes de la partie #1 du budget :

<b>PARTIE #1</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS</b>
Fonctionnement de la MRC	125 000 \$
Service d'immatriculation automobile	43 120 \$
Aménagement et urbanisme	62 500 \$
Développement économique et local	85 000 \$
Sécurité incendie	4 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #1 :</b>	<b>319 620 \$</b>

**PARTIE #2 :**

2021-228

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des surplus accumulés à la section suivante de la partie #2 du budget :

<b>PARTIE #2</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Service régional d'inspection en bâtiments	4 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #2 :</b>	<b>4 000 \$</b>

**PARTIE #8 :**

2021-229

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affectation des  
surplus accumulés à la section suivante de la partie #8 du budget :

<b>PARTIE #8</b>	
<b>SECTION</b>	<b>MONTANT BUDGÉTÉ</b>
Sécurité incendie - Prévention	10 000 \$
<b>TOTAL DE LA PARTIE #8 :</b>	<b>10 000 \$</b>

**13. COURS D'EAU**

**13.1 Acceptation finale – Rapport de fin de garantie – Branches  
27, 30 et 31 de la rivière Jaune – Canton de Roxton et Sainte-  
Christine**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en  
2020 dans les Branches 27, 30 et 31 de la rivière Jaune sont terminées ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du  
devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le  
paiement final ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-230

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Drainage  
Richelieu Inc.* la somme de 1 914,93 \$ équivalant au montant retenu pour  
fins de garantie.

**14. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**14.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**14.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

Aucun règlement n'a été déposé à la MRC pour approbation.

**14.1.2 Projet de règlement modifiant le schéma  
d'aménagement révisé – Formation de la commission  
consultative**

**ATTENDU QUE**, par la résolution n° 2021-162, la MRC a formé une  
commission consultative chargée de tenir l'assemblée publique de  
consultation sur un projet de règlement modifiant le schéma  
d'aménagement révisé ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer M. Guy Lapointe, maire sortant de la  
Municipalité d'Upton, au poste de commissaire ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-231 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC et maire de Roxton Falls, et monsieur Robert Leclerc, maire d'Upton, pour former la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, sous la présidence du préfet.

**14.1.3 Actualisation du PIIRL – Avenant au contrat**

**ATTENDU QUE** le contrat d'actualisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC d'Acton a été adjudgé à la firme Pluritec, pour un montant de 106 900 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** le nombre de ponceaux à inspecter, initialement estimé à 362, était finalement de 434, soit près de 20% de plus qu'estimé ;

**ATTENDU QUE** le ministre des Transports du Québec a consenti, dans une lettre datée du 4 novembre 2021, d'ajuster l'aide financière d'un montant de 10 080 \$, taxes en sus, afin de couvrir l'ensemble des ponceaux à inspecter ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-232 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant au contrat pour un montant de 10 080 \$, taxes en sus.

**14.1.4 Berce du Caucase – Dépôt du rapport de la CDRN**

**ATTENDU QUE** la MRC a approuvé, par la résolution n° 2021-104, le projet « Inventaire et contrôle de la berce du Caucase », financé à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;

**ATTENDU QU'**un des volets dudit projet devait être réalisé par la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) et qu'une offre de service a été acceptée en ce sens ;

**ATTENDU QUE** la CDRN a déposé à la MRC d'Acton, le 3 novembre dernier, son rapport de projet concernant la détection de la berce du Caucase ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-233 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport de projet de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) et de verser la somme finale au montant de 9 589 \$.

## 14.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

### 14.2.1 Accès entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) – Recommandation du comité aviseur

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) ;

**ATTENDU QUE** le réseau AEQ, dont la coordination est assurée par le MEI, permet à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette convention, la MRC d'Acton s'est adjoint et anime un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire ;

**ATTENDU QUE** le comité aviseur, qui s'est réuni le 16 novembre 2021, a été consulté et s'est prononcé en faveur de la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2021-234

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources tel que recommandé par le comité aviseur – Accès entreprise Québec qui se décline en cinq axes :

1. Accompagner les entreprises dans la transformation numérique ;
2. Appuyer les entreprises et producteurs agricoles dans le développement de leurs activités ;
3. Appuyer les entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre ;
4. Optimiser la mobilité durable du territoire ;
5. Optimiser les processus internes à la MRC.

### 14.2.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Roberto Hidalgo, La Ferme des dix dindons 1294-FSE-2021-12

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée par Roberto Hidalgo de La Ferme des dix dindons ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

#### CONSÉQUEMMENT,

2021-235

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1294-FSE-2021-12	4 000 \$	4 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**14.2.3 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) –  
Dossier Centre de formation des Maskoutains 1166-  
FSPS-2021-13**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée par le Centre de formation des Maskoutains pour le projet École Altitude, école de la rue – Phase d'implantation ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-236

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS – Régional	1166-FSPS-2021-13	21 150 \$	21 150 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSPS, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**14.2.4 Accès Culture 2021-2022**

**14.2.4.1 Théâtre de la Ligue Nationale  
d'Improvisation**

2021-237

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 2 052 \$ taxes en sus avec le Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation mandaté pour animer une activité au secondaire, volet théâtre-cinéma, dans le cadre du projet Accès Culture 2021-2022.

#### 14.2.4.2 La Pie Curieuse

2021-238 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un protocole d'entente au montant de 6 160 \$ taxes en sus avec la Pie Curieuse mandatée pour 20 animations au 1<sup>er</sup> cycle du primaire dans le cadre du projet Accès Culture 2021-2022.

#### 14.2.4.3 Ariane Labonté et Isabelle Doucet

2021-239 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 1 952 \$ taxes en sus avec Ariane Labonté et un contrat au montant de 2 258,64 \$ taxes en sus avec Isabelle Doucet mandatées pour 18 animations théâtrales et contes pour le préscolaire dans le cadre du projet Accès Culture 2021-2022.

#### 14.2.5 Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Avenant 8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)

**ATTENDU QUE** le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement ;

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement ;

**ATTENDU QUE** le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ATTENDU QUE** le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt ;

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture ;

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

**ATTENDU QUE** le 21 septembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-240

Il est proposé par M. Michel Côté

Appuyé par M. Robert Leclerc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'Avenant 8 au contrat de prêt conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre du programme Aide d'urgence aux



petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

**14.2.6 Alliance pour la solidarité 2018-2023 – Portrait de l'habitation – Autorisation de signature d'un contrat afin de réaliser un portrait de l'habitation de la MRC d'Acton**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé, lors du conseil du 9 juin (résolution 2021-143) le dépôt d'une demande de subvention à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) afin de réaliser un portrait de l'habitation de la MRC d'Acton ;

**CONSIDÉRANT QUE** la TCRM a confirmé à la MRC l'approbation de son projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé une soumission à monsieur Allan Gaudreault pour la réalisation de ce portrait ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé, lors du conseil du 8 septembre (résolution 2021-186) le contrat de Monsieur Gaudreault et que celui-ci n'est plus disponible ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Claire Raymond a déposé, à la MRC, une offre de services pour réaliser le mandat demandé ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-241 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2021-186 et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat au montant de 20 000 \$, taxes en sus, avec madame Claire Raymond afin de réaliser un portrait de l'habitation de la MRC d'Acton.

**14.2.7 Adhésion à la Corporation de développement communautaire de la région d'Acton comme membre de soutien**

2021-242 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton adhère à la Corporation de développement communautaire de la région d'Acton comme membre de soutien et de désigne monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local et conseiller au développement économique et stratégique, à agir à titre de représentant de la MRC.

**14.2.8 Politique de développement social – Constitution du comité de pilotage**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 13 octobre 2021, le conseil a octroyé un contrat à madame Claire Raymond pour l'élaboration d'une politique de développement social ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'élaboration de cette politique, il est utile de s'adjoindre un comité de pilotage qui aura pour mission d'établir une vision du développement social dans la MRC d'Acton ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-243 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de constituer un comité de pilotage pour la politique de développement social composé de la façon suivante :

- M. Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC d'Acton et maire de la municipalité de Roxton Falls ;
- M. Robert Leclerc, maire de la municipalité d'Upton ;
- M. Guy Bond, maire de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ;
- M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton ;
- Un représentant d'Emploi Québec ;
- Un représentant en développement social de CISSSM ;
- Un représentant de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe ;
- Un représentant de la Chambre de commerce de la région d'Acton ;
- Un représentant de la Corporation de développement communautaire de la région d'Acton.

**15. RESSOURCES HUMAINES**

**15.1 Monsieur Dominic Martin**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'un conseiller au développement social et à l'entrepreneuriat collectif ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-244 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de monsieur Dominic Martin à titre de conseiller au développement social et à l'entrepreneuriat collectif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

**16. CALENDRIER RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec,

2021-245 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir que les séances

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour 2022 se tiendront les mercredis suivants :

Date	
➤ 19 janvier	3 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 février	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 mars	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 avril	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 11 mai	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 juin	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 10 août	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 septembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 octobre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 23 novembre (adoption du budget)	4 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 décembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois

## **17. SOIRÉE DES FÊTES**

**ATTENDU QUE** le contexte de la pandémie ne permet pas de se réunir pour la soirée des Fêtes annuelle des élus et employés de la MRC ;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2021-246

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense maximale de 3 500 \$ auprès de la Chambre de commerce de la région d'Acton pour l'achat de certificats cadeaux pour chacun des élus et employés de la MRC en remplacement de la soirée annuelle des Fêtes.

## **18. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

### **18.1 Logiciel pour archives**

2021-247

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement d'un montant de 13 445 \$ taxes en sus pour l'achat d'un logiciel pour archives.

### **18.2 Équipements pour rencontres hybrides**

2021-248

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement d'un montant de 4 498 \$ taxes en sus pour l'achat d'équipements pour des rencontres hybrides dans les deux salles de réunions.

## **19. OMNIBUS RÉGION D'ACTON – TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a autorisé, le 12 mai 2021 (résolution numéro 2021-113), de procéder à une demande d'aide financière au montant de 61 231 \$ au *Volet II, Aide financière au transport collectif*

*régional – Transport collectif en milieu rural*, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, auprès du MTQ ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) a modifié le maximum de sa subvention qui représente 75 % des dépenses admissibles ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-249

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de corriger le montant de 61 231 \$ pour celui de 69 581 \$ pour la demande d'aide financière au *Volet II, Aide financière au transport collectif régional – Transport collectif en milieu rural*, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).

**20. PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2005-12 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 2005-12 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité régionale de comté d'Acton sera déposé pour fins d'adoption. Un projet de ce règlement est également présenté et déposé.

**21. AIDE FINANCIÈRE AUX MRC POUR LA COVID-19 – PROJET DE RÉPARTITION AUX MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière à la MRC d'Acton au montant de 789 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** cette aide peut servir à compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie ;

**ATTENDU QUE** cette aide peut également servir à se doter d'infrastructures numériques et de télécommunications ;

**ATTENDU QUE** la MRC peut distribuer cette aide en tout ou en partie à ses municipalités membres ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-250

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de répartir un montant de 600 000 \$ aux municipalités de la MRC d'Acton.

MUNICIPALITÉ	VERSEMENT TOTAL
Béthanie	44 662 \$
Roxton Canton	62 292 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Roxton Falls	58 795 \$
Sainte-Christine	54 037 \$
Acton Vale	168 291 \$
Upton	82 074 \$
Saint-Théodore-d'Acton	70 223 \$
Saint-Nazaire-d'Acton	59 626 \$
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 \$</b>

**22. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS  
D'AUTRES ORGANISMES**

**22.1 Proposition d'entente sectorielle en bioalimentaire en  
Montérégie pour 2022-2025**

**CONSIDÉRANT** l'importance du secteur bioalimentaire en Montérégie ;

**CONSIDÉRANT** le succès de la démarche de concertation des acteurs et la planification stratégique entamé avec l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie ;

**CONSIDÉRANT** que les partenaires de l'entente 2018-2021, soient le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie, Tourisme Montérégie, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, la Direction de santé publique de la Montérégie désirent signer une nouvelle entente pour une durée de 3 ans et bonifier les montants disponibles ;

**CONSIDÉRANT** la volonté d'inclure la Table de concertation régionale de la Montérégie et Expansion PME aux signataires de l'entente pour unir la stratégie de promotion régionale La Montérégie, Le Garde-Manger du Québec à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire Montérégie ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé que les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant maximum de 360 000 \$ sur trois ans, soit 13 % du montant total pour la mise en œuvre de l'Entente ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé que la MRC de Rouville agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-251

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adhérer à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie ;
2. De désigner la MRC de Rouville en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente ;

3. De confirmer la participation financière de la MRC d'Acton à l'Entente en y affectant les montants suivants par année :  
2022 : 9 231 \$ ; 2023 : 9 231 \$ et 2024 : 9 231 \$
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer au nom et pour le compte de la MRC d'Acton ladite entente ;
5. De désigner Mme Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière, à siéger au comité de gestion de l'entente.

**22.2 Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022**

**ATTENDU QUE** la MRC estime qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) soit soutenu et que des ressources suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional ;

**ATTENDU QUE** le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) qui a pour objectif d'assister et soutenir le TCRM dans l'exercice de ses fonctions ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-252

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un protocole d'entente avec le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie et de verser la somme de 15 000 \$ dès le début de l'année 2022.

**23. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**24. CORRESPONDANCE**

**24.1 Projet de résolution en rapport avec le projet de loi n° 103,  
*Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins  
d'allègement du fardeau administratif***

**CONSIDÉRANT** le projet de loi n° 103, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif*, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soit désormais faite au niveau régional et non plus municipal (local) ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'activité agricole ;

**CONSIDÉRANT** l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vitalité des noyaux villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la même façon que les problématiques de croissance des milieux urbains des grandes agglomérations ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer le développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois ;

**CONSIDÉRANT** l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a demandé en commission parlementaire le mardi 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-253

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de retenir les propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) eu égard au projet de loi n° 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC.

**25. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-254

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h55.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière.**